

Modalités d'organisation et de fonctionnement de l'EDR

Lors du CSAL du 11 mars dernier, nous avons voté contre le point relatif aux modalités de fonctionnement et d'organisation de l'Équipe Départementale de Renfort (EDR).

Vendredi 20 mars, se tenait la seconde convocation.

La CGT, fidèle à ses valeurs, s'est refusée une dérive vers une défense individuelle à ce stade. Lors de ce CSAL, nous avons continué de défendre le collectif et les missions.

La solution du co-working nous est décrite comme idéale par la Direction (repos des EDR et éco-responsabilité) qui prend soin de ses EDR. Nous avons donc réitéré notre demande de possibilité d'utilisation de ses espaces partagés, par équité de traitement, à tout agent (et pas seulement aux EDR) qui exerce loin de son domicile. À nouveau, la Direction refuse.

Grâce aux arguments de la CGT Finances Publiques 34, la Direction est revenue sur sa volonté initiale de limitation excessive du présentiel. La nouvelle note indique à présent : « deux jours de travail à distance (soit dans les espaces partagés soit en télétravail) pouvant être porté à trois jours à la demande de l'agent et en accord avec le chef de service ».

De plus, la CGT FP 34 avait porté que soit mis à disposition des EDR des caissons sécurisés, personnels, dans les espaces co-working.



Malgré ces évolutions, la CGT reste opposée à cette généralisation forcée des espaces co-working pour les EDR, qui n'ont d'ailleurs pas été consultés en amont.

La CGT dénonce cette stigmatisation d'une catégorie de personnel, et la volonté de faire des économies budgétaires sur le dos des EDR.

Nous avons voté contre.

Questions diverses

•Note FDD :

La DG a pondu mi-janvier 2026 une note donnant des « leviers d'actions ». En résumé : **limiter au maximum le paiement des indemnités kilométriques** en voulant nous faire croire qu'il est normal de partir de chez soi à 7 h du matin, rentrer à 19 h30 en prenant les transports en commun (bus/train/tram).

La Direction nous a présenté lors du groupe du travail (GT) du 19 février 2026 un projet de note locale portant sur la *gestion des frais de déplacement (FDD)*. Pour la CGT Finances Publiques 34, cette note locale, déclinaison de recommandation de la DG, était totalement inadaptée à notre territoire de province.

Lors du CSAL du 11 mars, la CGT FP 34 a demandé au Directeur de revoir sa copie.

En fin de ce CSAL, la Direction nous a partagé la version définitive, signée le 19 mars par le Directeur. Si elle comporte des nettes améliorations, **la CGT continue de penser que les agents ne doivent pas en être de leur poche pour exercer leur mission, se rendre en stage ou en réunion.**



On limite au maximum les frais de déplacement !

**Coworking et télétravail au max
pour les EDR et nouvelle note
FDD très restrictive pour tous les agents !**